Fre. 4. 2557. 1.
(1)
Fre.
25708

CONVENTION NATIONALE.

OPINION

DU CITOYEN J. J. THOMAS,

Député du Département de Paris,

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1792.

Législation. (N°. 141.) A

THE NEWBERRY
LIBRARY

OPINION

DU CITOYEN J. J. THOMAS,

Député du Département de Paris,

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI.

LA plupart des questions relatives au jugement de Louis Capet, ont été proposées et décidées; il en reste quelques-unes qui, je crois, demandent une certaine attention.

Lorsque ses crimes seront prouvés, ce qui ne paroît pas difficile, quelle sera la peine à lui infliger? Sera-ce

Le bannissement absolu?
La prison perpétuelle?
Ou enfin la mort?

Le bannissement, quoiqu'appuyé sur des exemples, fortifié par une grande raison, celle du mépris et de l'avilissement qu'il imprime au coupable, laisse après lui tant d'inconvéniens, que je ne crois pas qu'il trouve ici beaucoup de partisans.

Cette peine ne semble-t-elle pas infiniment trop douce ? Les forfaits du traître n'exigent-ils pas qu'on le condamne au dernier supplice ? et jusqu'ici on a cru que c'étoit la mort.

Convient-il, dans ce cas, de mettre le jugement à exécution ? Quels sont vos motifs, quel est votre but ?

La sûreté publique, l'intérêt général.

Nous sommes ici pour stipuler ceux de la nation. Que dis-je ! de la nation ! de l'Europe, de tout le genre humain. Ces grands intérêts exigent-ils la mort de Louis ? ne s'y opposent-ils pas ?

Examinons sans prévention : sacrifions jusqu'à l'amour-propre, c'est le plus difficile et le plus pénible de tous les sacrifices ; pesons de sang-froid toutes les raisons pour et contre le salut de l'Etat, voilà ce qu'il faut calculer.

Direz-vous que le supplice de Louis effraiera tous les despotes ? Vous ne les connoissez donc pas ? Semblables aux brigands, aux assassins, ils se flattent toujours d'éviter le sort de leurs pareils ; et peine pour peine, ils craindroient moins la mort qui les rend fameux, qu'une prison perpétuelle qui les plonge dans l'oubli.

Prétendrez-vous que c'est le moyen d'empêcher en France toutes les agitations, tant que ce *mannequin bien emprisonné* existera ? Les partis, s'il y en avoit, seroient sans force; sa mort, au contraire, peut en faire naître, et exciter des mouvemens au-dehors et au-dedans. Il y a encore malheureusement beaucoup de partisans secrets de la royauté, mais il n'y a plus de partisans de Louis XVI ; il est trop avili, trop dégradé dans l'opinion générale.

Partons de ce point, LOUIS N'EST PLUS. Qu'en résulte-t-il chez les autres nations? quel parti vont tirer de cet événement, ces cabinets qui se disent politiques et se croient habiles, parce qu'ils ont tous les caractères du *tigre*, souplesse, patience pour guêter et attendre la proie, et sur-tout grande promptitude à se jeter dessus et à la dévorer. Oh comme ils vont s'agiter à la nouvelle de la mort du tyran ! La belle occasion de nous rendre odieux à ce qu'ils appellent *leurs sujets*, et de retarder ainsi les progrès de cette liberté dont le nom seul les fait trembler ! Ils sont tous en mouvement jour et nuit, et pourquoi ? Pour venger un parent, un ami !..... Vous leur faites trop d'honneur; tous les sentimens qui dérivent de la nature leur sont parfaitement étrangers : on diroit qu'ils n'ont d'autres principes de vie que l'intérêt, l'ambition, la cupidité la plus basse. Quel sera donc leur but ? D'affermir leur autorité chez eux, et d'augmenter leurs domaines en se partageant les nôtres. Ils traitoient avec le ci-devant roi, qui, se croyant sûr de son fait, ne leur faisoit pas un aussi bon marché qu'ils l'auroient voulu. Depuis qu'il est enfermé, ils ne savent à qui s'adresser et où prendre des sûretés. Il leur faut un agent autorisé,

vous allez le leur donner. Et en effet, tous les fanatiques royalistes, qui sont bien loin d'être convertis, comme nous, à l'idée d'une République françoise, diront : Louis est mort, son fils est roi ; et *Monsieur*, qui a tant soupiré après le titre de régent, tant intrigué pour se faire reconnoître comme tel auprès des cours de Vienne et de Berlin, dira : je le suis enfin par les lois de l'Etat ; et ceux qui sont le plus persuadés que ces *prétendues lois* n'étoient qu'un fantôme que le souffle de la liberté a fait évanouir, feront semblant d'y croire.

Stanislas-Xavier, jusqu'ici, n'a pu traiter que pour et au nom de son frère, rarement avec sa signature. Louis étoit trop fin pour la prodiguer, car il se défioit également de tous. La raison en est simple : c'est que sa conscience lui répétoit sans cesse qu'il trompoit tout le monde ; d'une autre part les cabinets étrangers, astucieux, formalistes et méticuleux comme des notaires, ralentissoient leurs opérations, attendu le défaut d'autorisation suffisante.

Eh bien, toutes ces entraves si petites en elles-mêmes, si graves aux yeux de la politique, et qui nous ont si bien servis, tombent avec la tête de Capet.

Monsieur contracte comme revêtu d'un pouvoir qu'il appellera *légal*, et que beaucoup de gens auroient la bonhommie de regarder comme tel. C'est alors qu'il seroit sûr de trouver bien plus de moyens contre nous.

Les François, me dira-t-on, ne peuvent plus tomber dans l'esclavage ; je le crois comme vous : LA MORT OU LA LIBERTÉ ; cette maxime est actuellement gra-

vée dans tous les cœurs. La liberté ! il faut l'acheter à tel prix que ce soit, ou mourir. Vous l'avez : votre devoir est de la maintenir, mais aussi de ménager les sacrifices de vos commettans. Conjurez donc, par votre prudence, les orages qui pourroient la menacer.

En conservant Capet, vous tenez tout en échec à l'extérieur.

L'extérieur ! ah ! ce n'est pas ce qu'il y a de plus à craindre pour nous. Puissances ennemies du dehors, vous pouvez encore nous forcer à dépenser des millions, à verser notre sang, jamais vous ne pourrez nous faire rentrer dans l'esclavage ; vous pourrez pressurer, écraser vos sujets, traîner vos automates imbécilles à la boucherie, jamais vous ne nous réduirez à redevenir *automates* ou *sujets*. Une poignée de François dénués, manquant de tout, n'a-t-elle pas arrêté, chassé ignominieusement des armées nombreuses et bien pourvues? Vos revers honteux, vos défaites, votre expulsion plus prompte que nous ne l'avions espéré nous-mêmes ; nos victoires, nos succès, tels que l'histoire d'aucun peuple n'en fournit l'exemple, tout vous apprend que jamais ni vos menaces, ni vos efforts ne nous feront rétrograder.

Vils despotes, tremblez, humiliez-vous enfin devant la force toute-puissante des peuples, et sur-tout des François ; tous les jours, à tous les instans redites-vous : *ils vaincront, car ils savent mourir.*

Oui, nous savons mourir ; mais s'il est permis à chacun de nous d'être prodigue de son sang, le devoir des législateurs n'est-il pas d'être avares de celui de

tous les François? Nous est-il permis de les exposer inutilement au danger? Que dis-je ! de le faire naître? Et je crois que ce seroit le résultat nécessaire de la mort du tyran.

Monsieur n'est rien, n'en faites pas quelque chose. Être absolument nul, ne lui donnez pas de consistance, ne présentez pas aux puissances extérieures des moyens contre vous.

Si j'ai quelques inquiétudes sur l'effet que le supplice de Louis pourroit produire au-dehors, elles sont bien plus grandes celles que j'ai pour l'intérieur!

Je ne vous ferai pas faire une marche pénible et désagréable à travers ces soupçons jetés en avant, ces dénonciations sans fondement, ces imputations vagues et sans preuve, qui ne servent qu'à fatiguer, importuner une ame honnête. Et moi, comme vous tous, j'aime à croire à la vertu.

Un parti, disoit-on, car ce mot est un point de ralliement, un parti précipitoit le jugement et la mort de Louis, et ne vouloit en cela que faire une place pour un ou plusieurs autres.

Loin de nous ces idées; quand même il y auroit eu des têtes assez folles pour imaginer ce projet, auroient-elles trouvé des bras pour l'exécuter? La force est dans le peuple: son instinct naturel lui découvre et lui fait bientôt déjouer toutes les intrigues, les petites astuces de ces demi-politiques qui n'ont que les vices de l'ambition, sans avoir les vertus et les talens qui en assurent le succès..... Cependant si l'on aime à repousser l'idée du crime, il

seroit aussi par trop déraisonnable de n'en pas admettre la possibilité.

Du temps de Charles I, un homme s'est rencontré en Angleterre, ne peut-il pas aussi s'en trouver quelques-uns parmi nous? Voyons si la mort de Capet ne mettroit pas entre leurs mains des armes bien puissantes; voyons si cela ne pourroit pas exposer à de grands dangers et la liberté et la patrie.

Le crime inspire de l'horreur; ce sentiment est si violent et si pénible, que l'ame cherche à s'en débarrasser au plutôt: mais le supplice fait naître la pitié; c'est une sensation bien plus douce, on aime à la conserver.

Personne n'a oublié que la tête de Charles I est tombée sous le fer d'un bourreau: combien peu de gens se rappellent les crimes qui lui avoient mérité ce traitement! Les sectes persécutées ont marché rapidement, un martyr faisoit naître cent prosélytes.

Le spectacle de la robe ensanglantée de César, rend inutiles les efforts de Brutus pour tirer ses Concitoyens de la servitude, et fait régner Antoine, Lépide et Auguste: des cendres d'un seul, il en sortit trois.

Le royalisme a encore ses fanatiques, d'autant plus à craindre, qu'ils s'accolent à la religion. Qui vous dit que Rome ne se hâtera pas de canoniser Louis? Vous en rirez; mais tous en riront-ils comme vous? Ne lui substituerez-vous pas une idole bien plus per-

nicieuse que lui-même ? Ne vous opiniâtrez pas à voir toujours les hommes comme ils devroient être ; consentez enfin à les voir tels qu'ils sont.

Monck n'eût jamais trouvé tant de bras pour l'aider à faire remonter Charles II sur le trône d'Angleterre, s'il n'eût pas été secondé par le souvenir du supplice de son père. Craignez pour le dehors et le dedans les terribles effets de la commisération et de la pitié. Oh pitié ! passion douce et perfide, la plus tyrannique et la plus dangereuse de toutes les passions, c'est toi seule que je redoute en ce moment. Chacun s'abandonne à ce sentiment trompeur, d'autant plus facilement, qu'il croit s'honorer à ses propres yeux. Le juge ne prononce la peine, qu'après s'être armé contre la séduction de la pitié; mais peut-il également armer tous les témoins du supplice? Avez-vous jamais vu le peuple revenir d'une exécution, sans plaindre le coupable ? Et cependant l'idée de ses crimes étoit encore présente. Que seroit-ce donc si ce coupable étoit assez illustre pour qu'on se souvînt long-temps de lui ? Les crimes de Louis ont été commis sous nos yeux ; les preuves matérielles existent dans nos mains ; plusieurs d'entre nous, et moi nommément, nous étions sûrs d'être proscrits s'il triomphoit : nous n'avons donc pas d'intérêt à le défendre. Mais ce que nous savons est-il également connu de toute la République, de l'Europe entière ? Non : bientôt ce souvenir confus s'effacera, celui de son supplice restera. En s'appitoyant sur l'homme, on en viendra peut-être à s'appitoyer sur la royauté. La mort d'un roi ressusciteroit et prolongeroit encore le royalisme. Les ames fortes sont rares ; nous aurions retardé pour

la multitude les progrès de la philosophie, de la liberté, peut-être même exposé le bonheur et la tranquillité de notre patrie. *Denis*, réduit à la nécessité de changer son sceptre en férule, et de se faire maître d'école à Corinthe: le dernier des *Stuarts*, traînant piteusement, de contrées en contrées, sa misère et les lambeaux de sa prétendue royauté, déshabituoit bien mieux les peuples de ce culte idolâtre et superstitieux: en voyant un tyran dans une humiliation continue, ils s'accoutumoient à croire que les rois ne sont pas des dieux.

Le mépris, la nullité, l'oubli de l'individu, voilà ce qui peut sauver la patrie, assurer et accélérer les progrès de la liberté.

Je conclus donc à ce que Louis Capet, quoique reconnu coupable et méritant le dernier des supplices, soit, et pour le salut du peuple, et pour les progrès et le maintien de la liberté, condamné à une prison perpétuelle.

Au reste, telle est mon opinion; je la soumets à mes collègues. Je suis de bonne foi, et prêt à me rendre à des raisons contraires, que l'on me prouveroit être meilleures.

J. J. THOMAS, député à la Convention nationale.